



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 14442

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la baisse de la dotation horaire dans l'enseignement agricole pour la rentrée 2008. En effet, la direction générale de l'enseignement et de la recherche a annoncé une baisse de 3 % de la dotation horaire, ce qui, pour la seule région Rhône-Alpes, impliquerait neuf suppressions de classes en 2008. D'autre part, le recrutement dans les lycées agricoles publics est lui-même menacé puisque, après la limitation des effectifs, la directive déclare « non prioritaires » les classes de quatrième et de troisième, qui assurent depuis 1999 une mission d'insertion scolaire et d'entrée dans la filière des parcours de formation agricole. Pourtant, l'enseignement public agricole a toujours su s'adapter à l'évolution des pratiques professionnelles. Le développement de l'enseignement agricole passe dès lors par le règlement de certaines questions financières qui resurgissent de manière récurrente depuis plusieurs années. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour pérenniser l'enseignement agricole public, qui aujourd'hui attire un nombre de plus en plus important de jeunes gens qui souhaitent se destiner aux métiers de l'agriculture.

Texte de la réponse

L'enseignement agricole, est reconnu tant pour l'efficacité de sa pédagogie, pour la réussite de ses élèves aux examens de tous niveaux et pour ses résultats en matière d'insertion professionnelle, que pour sa capacité à innover et à s'adapter aux mutations de l'agriculture et du monde rural et aux attentes de notre société. L'enseignement agricole est essentiel pour la conduite des politiques qui sont placées sous la responsabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il s'agit de le faire évoluer en réaffirmant sa mission et ses priorités. Sa première mission est de contribuer à la compétitivité économique de notre agriculture ; les formations aux métiers de la production agricole et agro-alimentaire sont donc prioritaires. Il doit aussi poursuivre sa mission d'insertion culturelle, sociale et professionnelle au service des territoires ruraux, notamment dans ses classes d'enseignement général, et plus particulièrement les classes de 4e et de 3e. Il doit enfin participer au développement du monde rural, sur l'ensemble du territoire national. L'année 2008 sera une année de changements dans un contexte marqué par l'effort collectif d'optimisation des moyens de l'État pour réduire les déficits publics. C'est dans cette perspective que s'inscrit le budget de l'enseignement agricole qui a été adopté par le Parlement. Ce budget, qui prévoit le non-remplacement de fonctionnaires partant à la retraite dans la même proportion qu'au ministère de l'éducation nationale, est à ce titre préservé par rapport aux autres secteurs du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il permet de maintenir la qualité de l'enseignement dispensé dans nos établissements et d'accomplir un effort particulier en faveur de la vie scolaire, de la formation des enseignants et de l'accueil des élèves handicapés considérés comme prioritaires au ministère de l'agriculture et de la pêche. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a bien entendu les inquiétudes exprimées par les syndicats de l'enseignement agricole et les associations des parents d'élèves devant les instructions données aux directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt (DRAF) pour l'organisation des prochaines rentrées scolaires. Les indications pluriannuelles figurant dans la circulaire du mois de septembre dernier ne constituent que des tendances qui pourront être allégées, région par région, en fonction des besoins locaux et des moyens

qui pourront être dégagés. Il est donc demandé aux DRAF de répartir les moyens de leur région en tenant compte des priorités définies, en veillant à ce que l'offre de formation soit harmonisée avec celle des régions voisines et celle de l'éducation nationale, et avec le souci de limiter au maximum les fermetures de classe, dès lors que leur nombre d'élèves est suffisant. Quant à la réforme du baccalauréat professionnel, qui sera désormais, comme à l'éducation nationale, préparé en trois ans, elle fera l'objet d'une large concertation en 2008, pour être mise en oeuvre à partir de la rentrée 2009. S'agissant plus particulièrement de la région Rhône-Alpes, compte tenu d'un contexte démographique et agricole particulier, la dotation globale horaire allouée à la région pour l'année scolaire 2007-2008 ne sera pas réduite en 2008-2009.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14442

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 248

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1610